

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 345**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

B TSA : Brevet de technicien supérieur agricole option Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (ANABIOTEC)

Nouvel intitulé : Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

* Activités visées :

Le descriptif suivant regroupe des activités communes aux trois grands types de situations professionnelles : ' site industriel ', ' laboratoire prestataire de service ', ' recherche ', et tient compte des spécificités induites par les entreprises ou organisations dans lesquelles les techniciens supérieurs de laboratoire exercent leur activité. Lorsque des activités débutent par ' il (elle) peut... ', il s'agit d'activité qui n'est pas systématiquement mise en œuvre : sa mise en œuvre dépend du mode d'organisation de l'entreprise ou de l'organisme, du niveau de délégation et/ou de responsabilité, du positionnement hiérarchique, du champ de compétences détenu et attribué.

A. Gestion et organisation du travail (fonction commune aux trois situations professionnelles) :

- Il (elle) organise son travail au sein du laboratoire afin de mener à bien les différents travaux dans le respect des protocoles et délais impartis.
- Il (elle) assure le plein emploi du matériel et équipements du service.
- Il (elle) assure la gestion des consommables.
- Il (elle) peut être associé(e) aux procédures d'investissement.
- Il (elle) organise ou participe à la veille scientifique et technologique.

B. Elaboration et mise en œuvre des activités d'analyse et de contrôle (fonction particulière aux sites industriels et laboratoires prestataires de service) :

- Il (elle) peut répondre à une demande.
- Il (elle) réalise des prélèvements et/ou effectue des contrôles.
- Il (elle) assure l'ensemble des opérations d'analyse selon les procédures prédéfinies au sein du laboratoire dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il (elle) traite et interprète les résultats en regard de normes.
- Il (elle) rédige les comptes rendus d'analyse.
- Il (elle) peut communiquer les résultats.
- Il (elle) peut participer aux préconisations.
- Il (elle) peut assurer le suivi statistique des résultats d'analyse.
- Il (elle) assure le classement et l'archivage des résultats d'analyse.

C. Elaboration et mise en œuvre des protocoles de recherche (fonction particulière à la recherche) :

- Il (elle) participe à l'élaboration des protocoles de recherche.
- Il (elle) organise le dispositif expérimental relatif au protocole et le soumet au chercheur ou à l'équipe.
- Il (elle) réalise et/ou fait effectuer les manipulations et traitements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Il (elle) relève et met en forme les résultats obtenus.
- Il (elle) peut participer à la communication des résultats.
- Il (elle) assure le classement et l'archivage des données.

D. Relations avec des tiers (fonction commune aux 3 situations professionnelles) :

- Il (elle) est en relation avec des tiers internes à l'établissement.
- Il (elle) est en relation avec des tiers externes à l'établissement.

* Capacités communes à toutes les options : - Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au

traitement de l'information présentée sous différents aspects.

- Utiliser des outils informatiques.
- Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
- Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative
- Se repérer dans la réalité économique et sociale.

* Capacités spécifiques à l'option :

- Organiser son poste de travail et mettre en œuvre les analyses en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives et économiques.
- En fonction d'un problème d'analyse ou de recherche posé, choisir la méthode et l'appareillage appropriés et utiliser de manière optimale et raisonnée les instruments mis en œuvre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ; comprendre le rôle de certains phénomènes physiques dans les comportements biologiques.
- Décrire et expliquer les caractéristiques générales des micro-organismes afin de mettre en œuvre de façon raisonnée les techniques de leur recherche et de leur identification dans les prélèvements biologiques, les aliments et l'environnement.
- Maîtriser en chimie et biochimie les savoirs et savoir-faire nécessaires à une approche réfléchie des techniques d'analyse et de contrôle.
- Expliquer les utilisations technologiques des systèmes vivants reposant sur l'organisation et le fonctionnement cellulaire de l'organisme.
- Mettre en œuvre de façon raisonnée des techniques d'analyse biologique appliquées au diagnostic médical et vétérinaire et au diagnostic agronomique.
- Mettre en œuvre des méthodes statistiques pour établir des protocoles d'analyse et interpréter des résultats.
- Construire, pour un thème d'étude ou de recherche connu et d'actualité, un projet concrétisé par un protocole expérimental (matériel et méthode), dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activités : Les techniciens supérieurs de laboratoire exercent leur activité dans des branches professionnelles variées : les industries alimentaires, les industries chimiques (produits azotés, engrais, produits agrochimiques, spécialités vétérinaires), la recherche-développement, les entreprises de service (essais et analyses chimiques ou biologiques). Au sein de ces branches professionnelles, les techniciens supérieurs de laboratoire développent leur activité le plus généralement dans :

- les laboratoires d'analyse et contrôle sur sites industriels où ils réalisent notamment l'analyse et le contrôle des matières premières, des encours et des produits finis sur le site (industries alimentaires, industries chimiques...);
- les laboratoires de recherche, recherche-développement au sein de groupes industriels ou d'unités de recherche scientifique (INRA...); Ils ont à charge, entre autres, de produire des connaissances ;
- les laboratoires prestataires de service en essai et analyse chimique ou biologique. Sociétés de service ou établissements publics (collectivités territoriales, administration), ces établissements interviennent dans des domaines aussi variés que la production agricole, les industries alimentaires, la santé publique, l'environnement (air, eau, bruit...).

Les techniciens supérieurs de laboratoire exercent au sein de ces organisations des emplois qui appartiennent à deux grandes familles de métiers :

- les métiers d'analyse-contrôle sur site industriel, en laboratoire prestataire de services ;
- les métiers de la recherche, recherche appliquée, recherche et/ou développement.

* Types d'emplois accessibles : Les techniciens supérieurs de laboratoire occupent des emplois, au cours de leurs premières années d'activité, qui, selon les établissements, leur organisation, leur terminologie, peuvent être dénommés : technicien(ne) de recherche, technicien(ne) de laboratoire, assistant(e) qualifié(e) de laboratoire, technicien(ne), technicien(ne) de formation et de recherche, agent qualifié de laboratoire, technicien(ne) de recherche et/ou de développement.

Ces emplois sont en général considérés comme faisant partie de la catégorie de techniciens. Les techniciens supérieurs de laboratoire peuvent voir évoluer leur situation professionnelle vers des emplois de responsabilité et/ou d'encadrement : responsable de laboratoire, assistant ingénieur...

Selon l'établissement où est exercée l'activité, il ou elle est sous la responsabilité hiérarchique du responsable de laboratoire, du directeur de production, du directeur technique, de l'ingénieur de recherche, du chercheur ou de l'enseignant... Il ou elle exerce en général son activité au sein d'un groupe de travail. Il ou elle peut avoir la responsabilité d'un ou de plusieurs postes de travail. Dans certaines situations, il ou elle peut assurer une fonction d'animation d'équipe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves terminales : N° 1 Expression française et culture socio-économique (épreuve commune à toutes les options du BTS)

N° 2 Epreuve professionnelle interdisciplinaire

N° 3 Rapport de stage

A Traitement de données (épreuve commune à toutes les options du BTS)

B Projet écrit d'un produit de communication (épreuve commune à toutes les options du BTS)

C Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien ; épreuve commune à toutes les options du BTSA)

D Sciences économiques sociales et juridiques

E1 Sciences et techniques du vivant

E2 Sciences et techniques de la matière

F Projet expérimental

NB : cette option peut également être délivrée en unités capitalisables (UC) ; le diplôme est alors composé de 14 UC dont 11 UC nationales de qualification (UCNQ) et 3 UC d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : - pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, - pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : - deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA, - un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur agricole (JO du 8 avril 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 juin 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Analyses agricoles, biologiques et biotechnologies (JO du 5 juillet 1997)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le devenir professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole

<http://www.educagri.fr/systeme/devenirE/sommaire.htm>

Autres sources d'information :

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques